

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Pierre SEMERIVA - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 006-526/13/BC

■ Approbation d'une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage de participation financière avec la commune d'Ensuès-La-Redonne pour l'aménagement de l'aire de retournement de la Madrague, et du parking du cimetière et de la salle de la culture.

DAEP 13/10214/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La commune d'Ensuès-la-Redonne et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ont engagé un projet visant à aménager une aire de retournement à la Madrague ainsi qu'un parking et son accès au niveau du cimetière et de la salle de la culture à Ensues-la-Redonne.

Afin que la dévolution et la réalisation de ces travaux d'aménagement, qui intéressent à la fois la commune d'Ensuès-la-Redonne et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, se passent dans les meilleures conditions possibles en termes de coût et de coordination des prestations, il apparaît que la solution la plus adaptée consiste à ce que la maîtrise d'ouvrage de ces opérations soit assurée par une seule collectivité, soit la commune d'Ensuès-la-Redonne.

**Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013**

La convention ci-annexée a pour objet d'instituer un partenariat entre la commune d'Ensues-la-Redonne et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour la réalisation de cette opération et de définir les conditions administratives de participation financière pour les prestations relevant des compétences communautaires.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau ;
- La délibération VOI 002-153/12/CC du 13 février 2012 approuvant la création et l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 600 000 euros ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser l'aménagement de l'aire de retournement de la Madrague ainsi qu'un parking et son accès au niveau du cimetière et de la salle de la culture à Ensues-la-Redonne et d'approuver la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la commune d'Ensues-la-Redonne et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et de participation financière conclue avec la commune d'Ensues-la-Redonne, relative à l'aménagement de l'aire de retournement de la Madrague et du parking du cimetière et de la salle de la culture à Ensues-la-Redonne.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2013 de la Communauté urbaine et suivants : Opération : 2012 / 00116 – Budget Principal – Nature 2315 ; 2033 ; 2031 – Fonction : 822 ; Sous-politique : C310.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI